

Avant-propos

Une année hautement politique se termine bien pour l'agriculture suisse : le peuple a refusé à plus de 60 % les initiatives extrêmes sur les produits phytosanitaires !

Ce résultat réjouissant met en évidence plusieurs éléments importants : nous sommes capables de communiquer de manière claire convaincante sur notre travail et nos productions. En refusant ces initiatives, le peuple suisse a à nouveau montré son attachement et son soutien à une agriculture productive. Mieux encore, les citoyens ont compris les efforts réalisés au cours des dernières décennies pour mettre en place une agriculture plus durable.

Il ne faut cependant pas espérer que la pression sur les produits phytosanitaires et, plus généralement, sur les impacts sur l'environnement disparaissent. Nous avons encore un potentiel d'amélioration et devons l'utiliser pour continuer à recevoir le soutien de la population.

Il est néanmoins essentiel de rappeler que la production de tout bien (alimentaire ou non) a un impact sur l'environnement. Il s'agit pour nous de limiter cet impact en garantissant une production de qualité, avec des rendements corrects et permettant de faire vivre les familles paysannes.



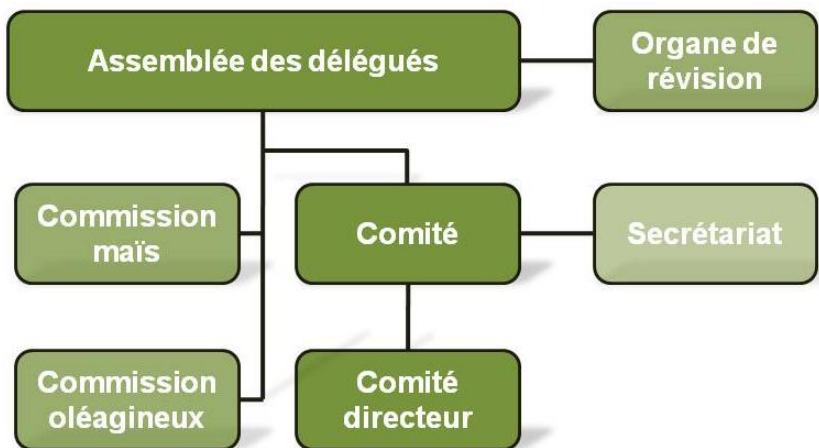
**Fritz Glauser,
Président**

Table des matières

La FSPC se présente.....	3
Contact.....	3
La FSPC s’engage... ..	4
...au niveau politique.....	4
...sur les marchés	8
Céréales panifiables	8
Céréales fourragères.....	13
Maïs	15
Oléagineux.....	16
La FSPC travaille avec... ..	18
...swiss granum.....	18
...l’Association « Pain Suisse ».....	19
...l’Association « Huile de colza suisse »	20
...Agro Marketing Suisse (AMS).....	21
La FSPC et la communication	21
Statistiques	23

La FSPC se présente

La fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) est l'organisation nationale des producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. La FSPC représente les intérêts des producteurs. Elle s'engage pour des conditions-cadre favorables, pour une production orientée vers le marché, ainsi que pour la promotion de la qualité et l'acquisition de nouveaux débouchés.



Organigramme de la FSPC

Contact

Fédération suisse des producteurs de céréales

Belpstrasse 26

CH – 3007 Berne

T +41 31 381 72 03

F +41 31 381 72 04

info@fspc.ch

www.fspc.ch



La FSPC s'engage...

...au niveau politique

Politique agricole

Le 16 mars 2021, le Parlement a définitivement enterré le projet PA 2022+ en renvoyant le projet au Conseil fédéral. Si le rejet d'un projet largement critiqué par l'agriculture peut être considéré comme positif, il laisse une marge de manœuvre importante à l'OFAG pour mettre en œuvre l'initiative parlementaire 19.475, qui vise à diminuer de 50 % les risques dus aux produits phytosanitaires et à réduire de manière « appropriée » les pertes en azote et phosphore. Cette initiative servait de contre-projet indirect aux initiatives phytos (voir paragraphe ci-dessous) lors de la campagne de votation ; elle cible les problèmes spécifiques relatifs aux engrais et phytos et charge le Conseil fédéral de présenter des améliorations. A la lecture du document mis en consultation, nous constatons que le Conseil fédéral a profité de l'occasion pour « reformater » la PA 2022+ en l'intégrant dans le traitement de l'initiative. Le Parlement, en refusant la PA 2022+, l'a finalement déplacée dans un nouveau document, ce qui en laisse plus d'un sceptique. La FSPC va étudier attentivement le document en consultation et prendre position d'ici au mois d'août 2021.

Initiatives

Bien que les deux initiatives phytos (« Pour une eau potable propre et une alimentation saine », « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse ») aient été refusées lors des votations du 13 juin 2021 à plus de 60 %, la pression reste importante pour la production agricole. Au-delà des risques dus aux produits phytosanitaires, la

pollution de l'air et de l'eau par les éléments fertilisants est fortement médiatisée. Le Conseil fédéral a ainsi mis en consultation un projet visant à la fois à diminuer de moitié les risques dus aux produits phytosanitaires et, dans un même temps, de réduire les pertes en éléments fertilisants. La consultation dure jusqu'au mois d'août 2021, pour une mise en application des ordonnances au 1^{er} janvier 2023. La FSPC, sans avoir pris position de manière définitive à l'heure d'écrire ces lignes, est très critique face à ce projet mal ficelé et maquant de coordination. Même si la pression est forte, il est inutile de prendre des mesures qui ne garantissent pas d'atteindre les objectifs au niveau des phytos et des engrais ! Il faut au contraire se concentrer sur les problèmes et chercher des solutions spécifiques, efficaces et qui puissent être mises en œuvre sur les exploitations avec des coûts et une charge administrative raisonnable. La FSPC s'engagera au sein de l'USP et face à l'OFAG pour défendre une approche pragmatique, qui tient compte de la réalité du terrain.

Accord de libre-échange avec l'Indonésie

Le Parlement a adopté, en décembre 2019 et à une nette majorité, l'accord de libre-échange entre les États membres de l'AELE et l'Indonésie. Dans le cadre de cet accord de partenariat économique de large portée (CEPA) avec l'Indonésie, l'Administration fédérale a entendu les filières agroalimentaires et, notamment, la filière des oléagineux, qui a pu faire part de ses préoccupations et définir des limites acceptables.

Le syndicat Uniterre, insatisfait des résultats atteints, a récolté des signatures et déposé un référendum, qui a été soumis au peuple le 7 mars 2021. Ce référendum a été refusé à 51.10 % des votants et l'accord avec l'Indonésie pourra donc entrer en vigueur.

Un élément central de cet accord est la prise en compte des critères de durabilité, ce qui a fait l'objet d'une consultation au printemps 2021. Ces aspects, mentionnés pour la première fois dans un accord international, sont indispensables pour que les filières agro-alimentaires suisses puissent rester compétitives. Tant la durabilité que la traçabilité devront être contrôlées, vérifiées et garanties dans les faits, faute de quoi la pression sur la production et la transformation indigènes risque d'augmenter de manière inadéquate.

La FSPC s'est engagée pour que les critères de durabilité soient crédibles et qu'un suivi soit mis en place pour garantir que ces critères soient respectés. Si tel n'est pas le cas et si la production et la transformation indigènes devaient être mise sous pression, les clauses de sauvegarde devront être activées.

Prises de position et interventions

La FSPC a été consultée à huit reprises au cours de l'exercice sous revue, notamment sur les demandes de trafic de perfectionnement, les modifications d'ordonnances de politique agricole, le prolongement du moratoire sur les OGM, l'accord de libre-échange avec l'Indonésie (voir en page 5) ou le retrait de produits phytosanitaires (matières actives).

Au sujet des OGM, la FSPC s'est clairement prononcée pour un prolongement du moratoire. Ce prolongement devra être utilisé pour clarifier la base légale en définissant clairement quelles méthodes sont (seront) considérées comme OGM ou non, car il existe actuellement un flou à ce sujet.

Face à ces nouvelles méthodes, le principe de précaution devra rester au centre des préoccupations, tout comme le développement de méthodes de détection permettant une traçabilité des produits agricoles suisses et importés.

Il est de plus essentiel que la recherche suisse, tout comme les organismes actifs dans la sélection variétale, puisse avoir accès aux nouvelles technologies pour des essais surveillés. En effet, dans le cas où certaines nouvelles méthodes montrent un avantage pour l'agriculture, elles devront pouvoir être utilisées dès la fin du moratoire. Il est dès lors essentiel de pouvoir, à titre d'essai et de recherche, acquérir le savoir-faire en Suisse.

La FSPC s'engage...

...sur les marchés

Céréales panifiables

Récolte 2020

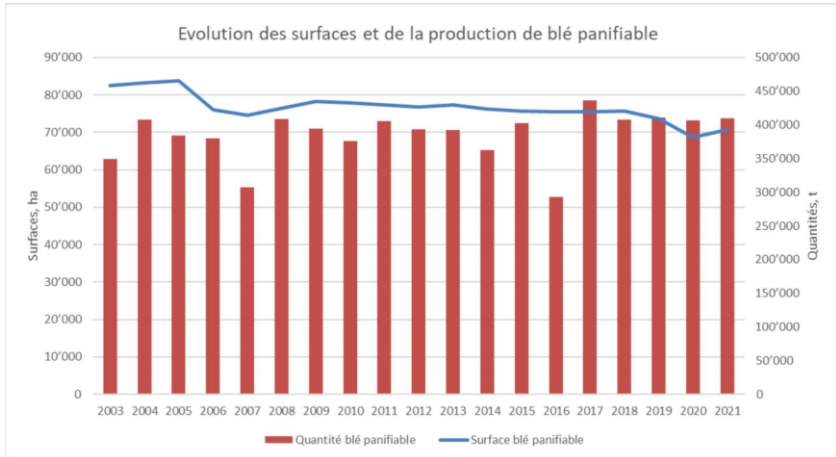
La récolte 2020, pour la quatrième année consécutive, a réjoui les producteurs, avec des rendements satisfaisants, mais surtout une très bonne qualité. Près de 439'000 t de céréales panifiables se sont retrouvées sur le marché, portant les stocks à un niveau trop élevé suite aux bonnes récoltes 2017 à 2019 et malgré la réduction des quantités de 30 % pour les producteurs IP-Suisse.

Pour éviter une pression sur les prix et gérer les quantités, quatre mesures ont été prises :

1. Utilisation partielle du contingent d'importation N°27 pour l'année 2020 : sur les 70'000 t du contingent, seules 38'000 t ont été importées. Comme la demande des meuniers en céréales est constante, le fait de moins importer laisse la place aux céréales indigènes, ce qui permet de diminuer les stocks.
2. Renforcement des stocks stratégiques auprès des partenaires du marché ;
3. Déclassements par la FSPC (détails en page 9)
4. Maintien des mesures de soutien aux exportations, afin de conserver les parts de marché à l'étranger (détails en page 10).



Ces différentes mesures ont permis de stabiliser les stocks aux environs de 110'000 tonnes de céréales panifiables propres à la panification, ce qui représente presque un quart des besoins annuels de la meunerie en céréales panifiables. Ces stocks, actuellement trop importants, seront utilisés lors d'une récolte plus faible.



Protection à la frontière

Au niveau de la protection à la frontière pour les céréales panifiables, la charge douanière est restée à son maximum de Fr. 23./dt sur toute la période sous revue. Ce maximum, fixé dans l'ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr), cumulé à des prix européens fluctuants et à un cours de l'Euro stable à Fr. 1.09, a eu pour conséquence des prix à l'importation entre Fr. 48.-/dt et Fr. 53.-/dt pour un blé de qualité Top. De tels prix à l'importation, frisant le prix de référence de Fr. 53.-/dt fixé dans l'OIAgr, ne s'étaient pas vu depuis longtemps. Ils reflètent la situation tendue au niveau international, avec des stocks restreints et une demande en progression. Si cette situation de prix élevés au niveau mondial ne fait pas directement progresser les prix en Suisse, ils stabilisent les prix et évitent des importations en masse.

Déclassement de la récolte 2020

Pour les céréales panifiables, l'allègement de marché est basé sur deux piliers : d'une part le déclassement en céréales fourragères et, d'autre part, les soutiens à l'exportation dans le cadre de l'alternative à la loi chocolatière. Les deux mesures sont financées par le fonds d'allègement de marché. Les cotisations des producteurs au fonds d'allègement de marché se montaient à Fr. 4.63/dt pour la récolte 2020, afin de disposer du financement nécessaire. La Confédération verse dès 2019, en contrepartie, un montant de 15.8 millions de francs aux producteurs, sous la forme d'un supplément aux céréales. En 2020, cela a représenté un montant de Fr. 129.- par hectare de céréales panifiables et fourragères.

Suite à quatre récoltes consécutives (2017 à 2020) marquées par des rendements élevés et une bonne qualité, la FSPC a dû cette année encore procéder à des déclassements pour un total sous contrat de 21'000 t. Au final, ce sont 20'677 t qui ont été déclassées pour un montant de 2.24 millions de francs.

Sur les treize dernières récoltes, la FSPC a procédé à des déclassements pour un total de 196'000 t, soit environ 4 % de la quantité de céréales panifiables produites.

Dès la récolte 2021, IP-Suisse pourra bénéficier plus facilement de mesures d'allègement de marché, financées par la FSPC. Jusqu'à maintenant, les déclassements étaient difficiles à réaliser pour IP-Suisse, car le montant de la prime n'était pas compensé. Le Comité de la FSPC a ainsi décidé de réserver des montants spécifiques destinés à la gestion des quantités IP-Suisse, pour autant que des mesures soient nécessaires.

Soutiens aux exportations


Deuxième mesure d'allègement de marché, les soutiens aux exportations constituent, depuis le 1^{er} janvier 2019, une tâche exclusivement privée. Dès le 1^{er} janvier 2019, la Confédération ne soutient plus les exportations de produits transformés à base de céréales. La filière céréalière a mis en place une alternative à l'ancienne « loi chocolatière », qui reprend les mêmes bases, mais de manière privée uniquement.

Les soutiens aux exportations permettent de maintenir les volumes exportés. Un premier bilan très positif a pu être tiré après une année complète de fonctionnement (année civile 2019).

En 2020 également, le système a très bien fonctionné et les quantités exportées ont augmenté de 5 % par rapport à l'année dernière pour atteindre de 39'000 tonnes de farine exportées sous forme de produits transformés, soit l'équivalent de 52'000 tonnes de céréales panifiables. Cette augmentation est due à la crise du coronavirus et ne s'inscrira vraisemblablement pas dans la durée.

Les coûts totaux des soutiens à l'exportation représentaient 18.9 millions de francs, soit en moyenne Fr. 48.50/dt farine. Sur ce montant total, 16.5 millions de francs étaient à charge de la FSPC.

Il est réjouissant de constater que le système fonctionne toujours et qu'aucun problème majeur n'a été constaté après deux années, grâce à l'engagement de tous les partenaires de la filière. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés!

 FSPC	Blé et seigle panifiable (CHF/100 kg)	Épeautre panifiable (CHF/100 kg)	Céréales fourragères (CHF/100 kg)
swiss granum	0.045	0.045	0.045
Union Suisse des Paysans	0.02	0.02	0.02
Fonds d'allègement de marché - dont déclassement - dont soutien pour l'utilisation de matières premières suisses	0.82	0.82	–
Fonds promotion céréales	0.05	0.05	–
IG Dinkel	–	1.00	–
TOTAL	4.80	5.80	0.12

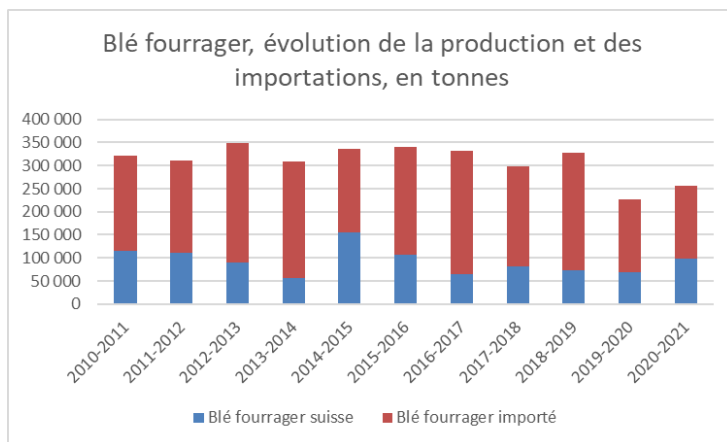
Céréales fourragères

Récolte 2020

Les céréales fourragères ont également bénéficié de bons rendements en 2020. Les quantités produites ont presque atteint un record, avec 558'000 t, alors que les besoins en céréales des fabricants d'aliments se montent à environ 950'000 t. Les bonnes années, la production suisse couvre ainsi la moitié des besoins, mais la moyenne pluriannuelle est proche de 40 % seulement.

Comme souvent, les moyennes ne donnent qu'une image partielle de la réalité. Ainsi, les taux d'auto-provisionnement (TAA) varient énormément d'une matière première à l'autre.

Avec une très bonne récolte 2020, le taux d'auto-provisionnement pour l'orge se situe à environ 85 %, alors que celui du blé fourrager atteint presque 40 %. Avec une récolte record, le TAA du maïs grain dépasse légèrement les 60 % et celui du triticale est proche des 100 %. Les autres matières premières fourragères, dont les volumes sont plus faibles, n'offrent pas de potentiel de progression.



Protection à la frontière

La protection à la frontière pour les matières premières fourragères se base sur le système des prix-seuils, qui vise à importer durant toute l'année les marchandises à une valeur donnée, en corrigeant mensuellement les droits de douane si nécessaire, en fonction de l'évolution des prix internationaux et du taux de change.

Pendant l'année sous revue, la FSPC est intervenue à plusieurs reprises auprès de l'OFAG au printemps, car les droits de douane étaient trop faibles. Le risque, dans une telle situation, est l'importation massive de matières premières fourragères qui feraient ensuite pression sur les prix indigènes. Heureusement, malgré ce manque de protection temporaire, les importations sont restées limitées et la commercialisation de la récolte 2021 devrait se faire dans de bonnes conditions.

Les fluctuations sur les marchés internationaux compliquent les adaptations, car l'OFAG ne corrige les droits de douane qu'une fois par mois, sur la base des prix du mois passé. Lors des hausses de prix, la protection à la frontière est donc tendanciellement trop importante, ce qui est positif pour les producteurs mais impacte négativement les fabricants d'aliments. Au contraire, dans une période où les prix internationaux sont en baisse, la protection à la frontière est trop faible, ce qui péjore la commercialisation de la marchandise indigène, notamment si cela se passe peu avant la récolte.

Prix indicatifs

Les négociations des prix indicatifs pour la récolte 2021 ont débouché sur un statu quo, ce qui donne un signal positif à la production (voire tableauI sous « statistiques »).

Maïs

Après plusieurs années de planification et de discussion, principalement au niveau du financement, le projet « MaisNet : innovations pour une culture du maïs durable en Suisse – focalisation sur les éléments fertilisants » a pu être lancé. L'objectif du projet est de mettre en relation les différents intervenants suisses actifs dans le maïs (agriculteurs, conseillers, commerçants et chercheurs), permettant de poursuivre le développement de la culture du maïs en Suisse selon le mandat multifonctionnel confié à l'agriculture. L'utilisation de l'azote, en particulier, devra être étudié plus précisément. Pour ce faire, des données issues de parcelles situées sur environ 50 exploitations agricoles et de recherche seront analysées. La première campagne a débuté en 2021 et le projet sera poursuivi sur trois récoltes.



Oléagineux

Récolte 2020

La récolte 2020 de colza, avec environ 88'000 t, était certes plus faible que les 99'000 t attribuées, mais les transformateurs se sont montrés satisfaits de la progression par rapport à l'année précédente. Pour le tournesol et le soja, les quantités récoltées étaient bonnes, avec 12'300 t pour le tournesol et 5'250 t pour le soja.

Evolution des attributions

La quantité contractuelle de colza reste à un niveau élevé, avec 106'000 t, dont 34'000 t de colza HOLL. Les quantités attribuées demeurent en-dessous de cette quantité, avec 97'000 t ; elles se situent au même niveau que pour la récolte 2021. Sur le marché, la demande de colza est forte, car l'huile de colza constitue une alternative à la controversée huile de palme. Les capacités de transformation des huileries sont limitées et une entreprise est tombée en panne sur une longue période de l'année sous revue. Grâce à l'extension des capacités des autres transformateurs, la totalité de la récolte de colza et tournesol a pu être pressée.

Les quantités contractuelles pour le tournesol de la récolte 2022 a pu être légèrement augmentée et représente 14'000 t, entièrement attribuées. Les nouveaux producteurs ont été pris en compte et aucune réduction générale n'a été nécessaire. Nous espérons que cette tendance se poursuive.

Pour le soja, les contrats avec les transformateurs ont atteint 7'500 t. Les quantités attribuées ont à peine atteint 4'000 t. Comme les semis se feront au printemps 2022, des inscriptions sont toujours possibles. La totalité de la quantité de soja attribuée est utilisée dans la production d'aliments fourragers.

Adaptation des conditions de prise en charge pour le tournesol

Sur demande de l'ACCCS (Association des centres collecteurs de céréales de Suisse), un groupe de travail a discuté d'une adaptation des conditions de prise en charge pour le tournesol. La cause était la charge élevée lors de la récolte 2020, ainsi que les déductions qui ont suivi. Après d'intenses discussions, l'ACCCS et les huileries se sont entendues pour des nouvelles valeurs. Les conditions de prise en charge ont en outre été complétées avec une méthode de référence pour la détermination de la charge des tournesols.



La FSPC travaille avec...



...swiss granum

La FSPC représente les intérêts des producteurs au sein de l'interprofession swiss granum, dans les différents organes.

Les éléments les plus importantes sont les suivantes :

- Fixation des prix indicatifs pour la récolte 2021, qui restent inchangés par rapport à 2020 autant pour les céréales panifiables que pour les matières premières fourragères
- Suivi de la problématique des importations de pain et produits de boulangerie et réflexion sur les mesures envisageables
- Transparence du marché : estimations et recensements de récoltes, recensement de la qualité, bilan quantitatif de la récolte 2020
- Fixation des conditions de prise en charge pour la récolte 2021
- Monitoring sur les mycotoxines et des recommandations aux partenaires de la filière
- Etablissement des listes recommandées et planification des essais variétaux



...l'Association « Pain Suisse »

L'Association « Pain Suisse » (APS) a pour objectif de promouvoir la consommation de pain et de pâtisseries en Suisse et, partant, celle de céréales. Vous trouverez la composition de l'APS ainsi que des informations complémentaires sur le travail effectué sur le site internet www.painsuisse.ch.

Durant l'année sous revue, l'Association « Pain Suisse » a décidé de travailler avec une nouvelle agence de communication, In Flagranti, qui mettra l'accent sur une campagne radiophonique en plus des mesures prises dans les réseaux sociaux. Elle a également élu un nouveau Président en la personne de Bernard Augsburg.

L'APS au Parlement : Motion 20.3910

Le Conseil national, après le Conseil aux Etats, a accepté la motion « Déclaration du pays de production des pains et produits de boulangerie » le 3 mars 2021. Cette motion charge le Conseil fédéral d'adapter la législation actuelle pour que le pays de production des pains et produits de boulangerie (par exemple les sandwiches) soit mentionné à un endroit visible.

Nous allons suivre attentivement la mise en œuvre de ce texte, afin que les produits de boulangerie suisses soient clairement positionnés. Pour compléter la décision parlementaire, l'APS lancera une marque « Pain suisse » en été 2021, pour que le consommateur puisse faire son choix en toute connaissance de cause et privilégier ainsi la production et la transformation en Suisse.



...l'Association « Huile de colza suisse »



L'objectif de l'association « Huile de colza suisse » (AHCS) est d'améliorer l'image de l'huile de colza, en particulier grâce à ses particularités diététiques exceptionnelles, de promouvoir les ventes et de gagner des parts de marchés dans le secteur des ménages privés et de la gastronomie. La composition de l'Association ainsi que des informations complémentaires sur le travail effectué peuvent être consultées sur www.colza.ch.

L'Association « Huile de colza suisse » a élu un nouveau Président en la personne de Hans Marti, également au Comité directeur de la FSPC.

Durant l'année sous revue, l'AHCS a porté une attention particulière au développement des mesures de communication, à la refonte du site internet et à la sensibilisation du secteur de la gastronomie. Ces

différentes mesures devront permettre d'encore mieux positionner l'huile de colza suisse.

...Agro Marketing Suisse (AMS)

L'objectif de l'AMS est de promouvoir les ventes de l'ensemble des matières premières suisses. L'AMS est en particulier responsable de l'indication de provenance Suisse Garantie. La FSPC est représentée au comité et dans les commissions techniques d'Agro-Marketing Suisse (AMS) par Pierre-Yves Perrin. La représentation de la filière dans les autres groupes de travail se fait d'entente avec swiss granum. Pratiquement toute la production de céréales panifiables, de colza, de soja alimentaire et de tournesol est commercialisée sous la marque de provenance Suisse Garantie. Au niveau agricole, la gestion de la base de données est établie au travers d'Agrosolution ; les contrôles sur les exploitations peuvent ainsi avoir lieu en même temps que les contrôles PER.

La FSPC et la communication

La FSPC publie régulièrement une Newsletter sur les thèmes et activités actuels.

Les « Actualités céréalières » sont publiées quatre fois par année dans la presse agricole, avec des chiffres et des faits relatifs à la culture des céréales et oléagineux.

En février, juin et octobre paraissent les « Bulletin de marché », résumant, pour les lecteurs, les observations du marché de la FSPC.

En fonction des besoins, des communiqués de presse sont rédigés et publiés dans les journaux et sur notre site internet.

Durant l'année sous revue, trois « Bulletins de marchés » ont été envoyés, accompagnés d'une Newsletter. Les « Actualités céréalières » ont été publiées à quatre reprises dans l'Agri, la Bauern Zeitung et le Schweizer Bauer.

De nouvelles photos ont également été réalisées afin de disposer de suffisamment de prises de vue si besoin. Elles seront intégrées au renouvellement des Roll-ups, prévu pour l'année 2021-2022.

Le secrétariat dispose de matériel de promotion et de communication, qui peut être utilisé lors de foires et manifestations. Ce matériel est disponible gratuitement : www.fspc.ch/materiel-dinformation-et-de-promotion.

Le secrétariat et les membres du Comité directeur se tiennent à disposition pour des exposés ou conférence, que ce soit lors d'assemblées ou dans les écoles d'agriculture.

Info pour les statistiques

Prix indicatif jusqu'en 2010 : prix producteur pour une marchandise livrée, réceptionnée, nettoyée, si nécessaire séchée et répondant aux conditions de prise en charge

Prix indicatif dès 2011 : Prix indicatif "récolte" respectivement "après récolte" pour les céréales panifiables, départ du centre collecteur, répondant aux conditions de prise en charge de swiss granum.

Statistiques

Tableau I : Prix garantis et prix indicatifs des céréales panifiables (en Fr./dt)

	Prix garantis ^{1,2} (Fr./dt)		Prix indicatifs (Fr./dt)		
	1990	2000	2019	2020	2021
Blé Top	112.00	-	52.00	52.00	52.00
Blé I	107.00	75.00	50.00	50.00	50.00
Blé II	103.00	70.00	49.00	49.00	49.00
Blé III	99.00	-	-	-	-
Blé biscuit	98.00	69.00	49.00	49.00	49.00
Seigle	105.00	62.00	40.00	40.00	40.00
Epeautre A	98.00	66.00	56.00	56.00	58.00
Epeautre B	-	52.00	-	-	-

Source: FSPC et swiss granum

¹ : Prix de prise en charge par la Confédération (sans déduction de la taxe de coresponsabilité)

² :

Tableau 2 : Prix indicatifs des matières fourragères et des protéagineux (en Fr./dt)

	Prix indicatifs (en Fr./dt)						
	2000	2010	2017	2018	2019	2020	2021
Blé fourrager	-	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50
Orge	47.00	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50
Triticale	48.00	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50
Avoine	43.00	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50
Maïs	49.00	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50
Pois protéagineux	53.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00
Féverole	47.00	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50
Lupin blanc	-	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50

Source: USP et swiss granum

① : Diminution du droit de douane au 1^{er} juillet 2005 de Fr. 3.- par 100 kg pour les matières riches en énergie et de Fr. 1.- par 100 kg pour les matières riches en protéine.

Prix indicatif: prix producteur pour une marchandise livrée, réceptionnée, nettoyée, si nécessaire séchée et répondant aux conditions de prise en charge.

Tableau 3 : Prix garantis et prix payés aux producteurs des oléagineux (en Fr./dt)

	Prix garantis ¹ (Fr./dt)		Prix moyens ² (Fr./dt)				
	1995	1999	2000	2010	2019	2020	2021
Colza	165.00	150.00	ca. 70.00	78.76-81.76	74.99-77.99	76.47-79.47	91.65-94.65
Tournesol	165.00	165.00	ca. 73.00	80.75-83.75	75.80-78.80	75.82-78.82	- ⁴
Tournesol «high oleic»	-	-	-	84.70-87.70	83.32-86.32	80.28-83.28	- ⁴
Soja³	-	-	50.00-55.00	53.69-56.69	38.00-44.00	39.00-44.00	53.00-60.00

Sources : OFAG et swiss granum

1: Prix de prise en charge par la Confédération

2 : Le prix payé au producteur est un prix de départ au centre collecteur, duquel il faut encore déduire les frais d'entrée. Estimation avant la récolte.

3: Dès la récolte 2019, la fourchette de prix est pour le soja fourrager. Auparavant, il s'agissait de soja alimentaire.

4: Prix actuels pour les tournesols de la récolte 2021 pas encore connus

Tableau 4: Importations dans le cadre du contingent tarifaire n° 27 «céréales panifiables» (t)

	Blé	Seigle	Epeautre	Engrain/ Amidonier	autres	Total
Total 2010	57'894	1'977	3'961	0	0	63'832
Total 2015	74'167	3'129	12'612	76	16	90'000
1er trimestre 2018	15'049	627	1'964	28	38	17'706
2ème trimestre 2018	11'817	26	441	1	7	12'292
3ème trimestre 2018	8'354	76	2'740	23	48	11'241
4ème trimestre 2018	12'395	433	2'481	74	124	15'507
Total 2018	47'615	1'162	7'626	126	217	56'746
1er trimestre 2019	5'876	1'050	1'071	1	175	8'173
2ème trimestre 2019	6'102	166	2'273	1	101	8'643
3ème trimestre 2019	4'517	226	1'035	48	81	5'907
4ème trimestre 2019	16'662	0	2'125	97	176	19'060
Total 2019	33'157	1'442	6'504	147	533	41'783
1er trimestre 2020	3'680	103	1'577	1	51	5'412
2ème trimestre 2020	5'933	1	637	50	79	6'700
3ème trimestre 2020	7'163	303	2'937	26	27	10'456
4ème trimestre 2020	11'917	335	3'391	25	3	15'671
Total 2020	28'693	742	8'542	102	160	38'239
1er trimestre 2021	3'344	170	4'864	0	4	8'382
2ème trimestre 2021	7'068	0	2'875	1'102	5	11'050
Total 2021	10'412	170	7'739	1'102	9	19'432

Source: OFAG

Tableau 5 : Evolution des surfaces en hectares (ha), Sources: USP et swiss granum

	1990	2000	2010	2015	2019	2020	2021*
Blé panifiable	97'249	94'109	77'853	75'654	73'619	68'461	71'000
Seigle	3'446	3'643	2'248	1'928	1'905	1'804	1'830
Epeautre	2'609	1'467	4'136	3'985	5'692	5'996	6'300
Autres cér. panifiables	115	41	138	164	895	338	1'608
Total cér. panifiables	103'419	99'260	84'375	81'731	82'111	76'599	81'238
Blé fourrager	-	-	9'057	8'309	6'715	9'681	11'000
Orge	60'036	45'741	28'949	28'548	26'853	27'805	27'000
Triticale	10'480	10'306	10'274	8'252	7'683	7'459	7'460
Avoine	10'431	5'067	1'789	1'587	1'713	1'791	1'850
Maïs grains	27'367	22'006	15'208	12'564	16'015	19'972	17'700
Autres cér. fourragères	234	291	170	196	266	310	260
Total cér. fourragères	108'548	83'411	65'447	59'456	59'245	67'018	66'070
Total céréales	211'967	182'671	149'822	141'187	141'356	143'617	146'068
Pois protéagineux	1'676	2'581	3'483	4'355	3'550	3'526	3'600
Féverole	159	275	274	556	1'002	995	900
Lupin	-	36	59	105	162	208	230
Autres protéagineux	-	-	-	-	779	795	820
Total protéagineux	1'835	2'892	3'816	5'016	5'493	5'524	5'550
Colza	16'813	14'343	21'806	23'432	22'697	24'534	25'000
Tournesol	-	3'579	3'563	4'568	5'903	4'526	4'600
Soja	1'075	952	1'087	1'719	1'721	2'037	2'100
Autres oléagineux	-	-	178	172	299	271	281
Total oléagineux	17'888	18'874	26'634	29'891	30'620	31'368	31'981

Tableau 6 : Quantités d'oléagineux attribuées et des contrats en tonnes, Source : SGPV et Swissolio

	Colza			Tournesol			Soja		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
AG	9'898	9'844	9741	691	733	731	229	201	146
BE	11'807	11'452	12'055	1'288	1'644	1'533	161	125	141
BS/BL	1'724	1'614	1'956	8	5	-	112	114	54
FR	7'472	7'819	8'382	845	924	982	43	99	132
GE	3'665	3'684	3'651	914	1'102	1'059	893	982	920
GL	23	24	23	-	-	-	-	-	-
GR	268	247	199	-	-	-	-	-	-
JU	4'057	3'690	3'899	217	236	298	15	55	44
LU	5'138	4'951	4'603	52	61	69	81	34	28
NE	2'025	1'968	2'112	50	30	17	43	39	43
SG	403	356	400	20	23	9	16	26	19
SH	6'111	5'681	5'367	1'083	1'233	1'293	179	191	147
SO	3'326	3'367	3'427	440	428	391	191	225	208
SZ	68	86	88	-	-	-	-	-	-
TG	5'508	4'886	4'942	955	1'143	1'259	106	103	102
TI	-	15	15	44	38	22	196	130	98
VD	27'575	26'778	27'487	4'566	5'077	5'705	810	965	1'237
VS	143	122	230	30	-	-	39	18	35
ZG	384	416	425	5	10	9	-	-	5
ZH	9'248	8'808	8'608	1'632	1'769	1'979	812	720	690
Total	98'843	95'808	97'610	12'840	14'456	15'356	3'926	4'027	4'049

Dans les cantons de AR/AI, OW/NW et UR ces cultures ne sont pas cultivées.

Tableau 7: Evolution des cotisations des producteurs en francs par 100 kg, Source : FSPC

	2010	2015	2019	2020	2021
Cotisations prélevées sur toutes les cultures en faveur de:					
<i>FSPC</i>	0.06	0.06	0.055	0.055	0.055
<i>swiss granum</i>	0.03	0.03	0.045	0.045	0.045
<i>USP</i>	0.03	0.03	0.02	0.02	0.02
<i>Sous-total</i>	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12
Total céréales panifiables ¹	0.67	0.82	2.80	4.80	4.80
<i>dont fonds d'allègement de marché</i>	0.50	0.65	2.63	4.63	4.63
<i>dont fonds de promotion céréales</i>	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
Total céréales fourragères	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12
Total colza	1.63	1.62	1.62	1.62	1.42
<i>dont Pool de production oléagineux</i>	1.00	1.00	1.00	1.00	0.80
<i>dont commission huile de colza suisse</i>	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50
<i>dont projet R & D</i>	0.01	-	-	-	-
<i>dont mandat de prestations oléagineux</i>	-	-	-	-	-
Total tournesol	1.12	1.12	1.12	1.12	0.92
<i>dont Pool de production oléagineux</i>	1.00	1.00	1.00	1.00	0.80
<i>dont mandat de prestations oléagineux</i>	-	-	-	-	-
Total soja et lin	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12
Total protéagineux	0.12	0.12	0.12	0.12	0.12

¹: Prélèvement de Fr. 1.- supplémentaire sur l'épeautre en faveur de la CI Epeautre (IG Dinkel)

Tableau 8: Importations de céréales en tonnes *Source: swiss granum et swissimpex*

	N° de tarif vieux	N° de tarif nouveaux	2000	2010	2019	2020
Blé tendre	1001.9011- 9090	1001.9100- 9990	168'265	250'944	317'299	309'085
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			78'103	109'357	80'569	81'469
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>			89'873	141'382	218'802	209'052
Blé dur	1001.1011- 1090	1001.1100- 1990	130'657	85'071	73'822	62'295
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			130'550	81'773	73'745	62'095
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>			104	3'262	1	0
Seigle	1002.0011- 0090	1002.1000- 9090	10'435	4'719	2'130	1'474
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			4'234	2'050	1'472	787
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>			5'335	2'141	0	77
Orge	1003.0010- 0090	1003.1000- 9090	74'732	71'357	49'185	40'982
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			9'051	8'558	9'138	8'783
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>			65'444	62'441	39'799	31'771
Triticale	1008.9013- 9039	1008.6010- 6090	192	559	249	455
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			0	0	120	121
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>			190	552	129	329
Avoine	1004.0010- 0090	1004.1000- 9090	45'863	56'391	55'187	48'793
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			36'982	24'092	23'364	22'890
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>			8'851	32'285	31'698	25'363

Tableau 8: Importations de céréales en tonnes *Source: swiss granum et swissimpex*

	N° de tarif vieux	N° de tarif nouveaux	2000	2010	2019	2020
Maïs grains	1005.1000- 9090	1005.1000- 9090	24'981	96'419	139'672	139'891
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			8'250	3'696	4'538	5'610
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>			15'218	91'137	133'885	132'872
Riz	1006.1020- 4090	1006.1000- 4090	75'257	113'001	121'154	123'928
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>			47'158	44'798	54'927	60'299
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>			28'099	68'203	66'227	63'577
Autres céréales	1007...	1007...	12'377	4'053	3'151	4'173
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>	1008.101-.5090,	1008.10-.5090,	4'235	2'657	2'430	3'527
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>	.9010-.9090	.9010-.9090	7'957	1'370	657	556
Total céréales			542'759	682'513	761'849	730'776
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>		Valable dès le	318'563	276'981	250'302	245'732
<i>dont déclaré à des fins fourragères</i>		1.1.2012	221'071	402'773	491'198	463'597
<i>dont déclaré à d'autres fins</i>			3'125	2'759	20'349	21'447

Tableau 9: Evolution des volumes de production (t)	1990	2000	2010	2018	2019	2020*
Blé panifiable (propre à la panif.)			376'028	384'394	388'444	385'335
Epeautre (propre à la panif.)			12'826	20'450	21'355	22'411
Seigle (propre à la panif.)			10'072	9'654	9'300	8'998
Autres cér. panifiables (propres à la panif.)			467	4'375	7'515	9'753
Cér. panifiables (propres à la panif., incl. semence)			399'393	418'873	426'614	426'497
<i>Blé panifiable (déclassé, impropres à la panif.)</i>			58'034	22'905	22'256	32'982
<i>Autres cér. panifiables (impropres à la panif.)</i>			5'865	380	1'770	1'061
Blé fourrager	0	0	57'024	40'625	41'991	65'983
Orge	324'375	267'103	169'920	176'939	184'672	187'098
Avoine	50'421	24'953	7'948	6'237	5'933	5'700
Triticale	52'578	61'898	56'705	46'029	44'803	45'398
Mais grains	225'415	211'922	142'858	133'705	171'766	218'380
Autres cér. fourragères	1'142	1'462	883	1'120	1'349	1'504
Total cér. fourragères			499'237	427'940	474'540	558'106
<i>Dont cér. panif., déclassées, impropres à la panif.</i>			63'899	23'285	24'026	34'043
Semences de cér. panifiables	20'600	18'500	15'837	15'660	15'185	16'524
Semences de cér. fourragères	12'800	11'000	9'118	7'536	8'580	8'470
Total semences de céréales	33'400	29'500	24'955	23'196	23'765	24'994
Total céréales	33'400	29'500	923'585	870'009	1'103'658	1'009'597
Pois protéagineux	6'697	8'954	14'537	12'479	12'838	10'171
Féverole	782	1'137	851	2'614	3'163	1'930
Autres protéagineux			189	2'453	2'278	3'509
Total protéagineux	7'479	10'091	15'577	17'546	18'279	15'610
Colza	43'215	39'060	67'900	77'478	67'843	88'083
Tournesol		11'666	10'600	16'513	17'700	12'293
Soja	2'611	3'750	3'076	3'740	5'350	5'247
Autres oléagineux			400	494	494	460
Total oléagineux	45'826	54'476	81'976	98'225	91'387	106'083

*provisoire

Source: USP et swiss granum

